

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1794 - 22 juillet 1993 - 3,50 F

### D 1794 **GUATEMALA: SOMMET DES PEUPLES AUTOCHTONES**

Dans sa résolution instaurant l'année 1993 comme "Année internationale des populations autochtones" (cf. DIAL D 1589), l'Organisation des Nations unies (ONU) encourageait les Etats à "consulter les populations autochtones" pour prévoir des activités appropriées.

Un grand silence ayant répondu à cette invitation, le secrétaire général de l'ONU a nommé la Guatémaltèque Rigoberta Menchú "ambassadrice de bonne volonté de l'Année internationale des peuples autochtones". C'est à ce titre qu'elle a organisé à Chimaltenango, du 24 au 28 mai 1993, le 1er Sommet des peuples autochtones avec la participation de dirigeants en provenance de diverses régions du monde. "Cette assemblée n'est pas représentative de tous les peuples autochtones", a précisé Rigoberta Menchú dans son discours inaugural. Elle a préféré parler de "rencontre de dirigeants autochtones ayant joué un rôle de premier plan en divers domaines", qui veulent poser un premier jalon et adresser un message à la conférence de Vienne de l'ONU sur les droits de l'homme (cf. DIAL D 1787).

Outre la déclaration finale ci-dessous, ce premier sommet a adopté plusieurs résolutions, en particulier sur un projet de "déclaration universelle des droits des peuples autochtones".

Note DIAL

### **DÉCLARATION DE B'OKOB' (CHIMALTENANGO)**

A B'okob' (Chimaltenango), territoire maya des Kaqchikels du peuple martyr et héroïque d'Iximuleew (Guatemala), aujourd'hui sous état d'urgence (1), nous avons tenu le Premier sommet mondial des peuples autochtones (2). Il s'est déroulé du 24 au 28 mai, avec la participation de représentants venus des quatre coins du monde à l'invitation de notre soeur Rigoberta Menchú, Prix Nobel de la paix et ambassadrice de bonne volonté pour l'Année internationale des peuples autochtones, en représentation du secrétaire général des Nations unies.

Au cours de ce sommet, qui a été réalisé comme l'une des conférences satellites préparatoires à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui doit se dérouler à Vienne du 14 au 25 juin 1993, nous avons rassemblé nos paroles, nos pensées, nos projets et nos actions en faveur de la vie et de la paix dans le monde.

Dans l'analyse de la situation actuelle, nous avons constaté que nous vivons sous le signe de la mort, à savoir la recrudescence des manifestations humaines les plus irrationnelles et perverses que sont le racisme, la destruction du milieu naturel qui compromet l'avenir de la planète, l'opulence qui côtoie la misère, la recherche de la fortune facile qui ne recule devant rien et s'en prend aux plus faibles, comme le montrent les trafics d'enfants. C'est dire que nous sommes devant un désastre mondial se soldant par une crise générale sans précédent.

A l'aube du 21e siècle, nous sommes préoccupés par la violation systématique des droits de l'homme, l'augmentation de la violence contre les femmes et les enfants indigènes, le phénomène de l'exclusion dans les prises de décision politiques, la discrimination et les différentes formes d'exploitation qu'utilisent toujours les Etats et les sociétés transnationales vis-à-vis de nos peuples.

Face à un aussi sombre panorama, les cultures millénaires de nos peuples sont comme une parole d'espoir en faveur d'un avenir plus équilibré et plus juste, ainsi qu'elles en ont fait la preuve au cours de l'histoire. Nous voulons restaurer la santé de la terre-mère et rétablir les rapports d'égalité, de respect mutuel et de solidarité entre les personnes, les peuples et les différentes nations du monde.

Malgré les avancées que les peuples autochtones ont obtenues au cours des dernières années en élevant la voix et en présentant leurs revendications, c'est toujours l'inégalité qui préside à l'approche de leurs problèmes sur le plan national et international. C'est pourquoi les Nations unies ont proposé plusieurs moyens propres à favoriser les droits spécifiques des peuples autochtones; mais des Etats ne les ont pas encore ratifiés ou ne les ont ratifiés que pour la forme. Pour tout dire, l'exclusion des autochtones n'a pas encore cessé.

L'annonce d'une année internationale des peuples autochtones a certes été une étape importante. Elle s'est cependant révélée dans les faits insuffisante pour établir les "nouveaux rapports" qu'elle prônait.

Au vu de cette situation, le Premier sommet des peuples autochtones prend les décisions suivantes:

- Instaurer la Décennie des peuples autochtones de 1994 à 2003, en demandant aux Nations unies de la reprendre à leur compte.
- Réaffirmer le droit des peuples autochtones au développement politique, économique, social et culturel sur la base de leur autodétermination et de leur entière participation aux prises de décision.
- Demander aux gouvernements de ratifier toutes les résolutions internationales en faveur du respect des droits des autochtones.
- Favoriser la tenue de sommets nationaux de peuples autochtones pour renforcer leur unité et leur combat.
- Constituer un Haut commissariat aux peuples autochtones chargé de veiller au respect de leurs droits.
- Faire du 10 décembre de chaque année la Journée internationale des peuples autochtones du monde entier.
- Demander aux Nations unies de ratifier cette déclaration, de la reprendre à leur compte et de la soutenir.

La Décennie internationale des peuples autochtones se propose les objectifs suivants:

- Sensibiliser l'humanité sur la réalité et sur les perspectives des peuples autochtones par des campagnes d'éducation, aussi bien pour la société dans son ensemble que pour les peuples autochtones comme moyen d'affirmation de leur identité et de leurs droits.
- Exiger des Nations unies l'adoption d'une Déclaration universelle des droits des peuples autochtones, ratifiée et mise en oeuvre par les Etats.
- Demander aux Nations unies la continuation et le renforcement du Groupe de travail sur les populations autochtones en en faisant une commission permanente chargée de veiller au respect des droits énumérés dans la Déclaration citée plus haut.
- Presser les Nations unies, les gouvernements et les agences multilatérales de reconnaître et de garantir la participation des peuples autochtones aux instances de décision.
- Organiser une campagne mondiale contre le racisme grandissant.
- Travailler au développement des échanges entre les peuples autochtones.

- Mettre en place des systèmes plus efficaces de communication et d'information entre les peuples autochtones.
- Oeuvrer au développement humain des peuples autochtones.
- Elaborer et approuver une convention pour la suppression de la discrimination envers les peuples autochtones, et la faire ratifier.

Nous considérons que cette Décennie des peuples autochtones n'est pas seulement réservée à ces derniers, mais qu'elle est une contribution à la recherche d'alternatives aux problèmes de l'ensemble des milieux sociaux politiquement marginalisés, économiquement exploités et culturellement colonisés.

Nos apports à l'élaboration d'un nouveau modèle de société doivent bénéficier du soutien et de la solidarité de la société, des Etats nationaux et des différentes organisations internationales, afin de permettre que s'établissent ainsi de nouveaux rapports dans le cadre d'une vie sociale plurilinguiste et multiethnique.

Frères et soeurs des peuples autochtones,

Du pays des chefs mayas Kahib'Imox et B'elejeb'K'at, forts de l'héroïsme et de la sagesse de ceux qui nous ont précédés, nous lançons un appel au renforcement de notre unité. Que notre lutte et nos énergies soient dorénavant entièrement tournées vers l'élaboration et la réalisation d'actions ordonnées au développement et à l'avenir de nos peuples.

---

(1) En raison du coup de force constitutionnel du président Serrano. Cf. DIAL D 1789 (NdT)

(2) Nous avons ici délibérément traduit "indígena" ou "indio" par "autochtone" quand il s'agit de l'année internationale décidée par l'ONU pour 1993 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)